

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



MAIRIE DE FROLOIS

Place Edmond Urion
54160 Frolois
03 83 47 64 19
frolois.mairie@free.fr

FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

l'église de Frolois

Meurthe-et-Moselle

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Frolois - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration de l'église Saint-Martin !

◆ ◆ LE PROJET

L'église Saint Martin de Frolois, est de style gothique flamboyant, avec un clocher fortifié roman du XIII^e siècle.

Les travaux de restauration de l'église concernent les vitraux ainsi qu'une des voûtes du chœur.

Les pierres des lancettes qui enserrant les vitraux, sont fracturées et les mettent en péril. Il est urgent d'y remédier pour protéger ce patrimoine.

Les vitraux, eux-mêmes, ont aussi subi quelques dégradations, ce qui nécessite l'intervention, à nouveau, de l'atelier Bassinot-Hervé Frères.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église paroissiale Saint-Martin remonte à l'époque du XV^e et XVI^e siècle. En 1857, les personnes, honorées d'avoir été choisies comme parrains et marraines des cloches, ont offert les trois vitraux du chœur de l'église.

Pendant la dernière guerre, en juin 1940, les vitraux ont subi d'importants dommages. Ils ont été

restaurés par les ateliers Benoît Frères en 1950.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La commune de Frolois souhaite valoriser l'élément essentiel de son patrimoine communal qu'est l'église.

Cette dernière est utilisée pour différentes cérémonies religieuses. Elle est aussi utilisée pour des concerts tels qu'un festival de musique qui a lieu chaque année dans le village au début de l'été.

Il est donc important de conserver ce patrimoine rural et de le transmettre en bon état aux générations futures.

Montant des travaux	14 210€ HT
Objectif de collecte	2 500€
Début des travaux	Début 2024

Crédit photos © Commune de Frolois



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église de Frolois

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/1875

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
l'église de Frolois**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre